

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 5 AVRIL 2012 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 9 février 2012

REPREND les délégations données au bureau et au président.

APPROUVE les statuts de la SPL TRANSFENSCH, conformément à l'article L. 1524-1 du CGCT et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les statuts de la SPL TRANSFENSCH et toutes autres pièces y afférentes.

APPROUVE le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert qui aura vocation à gouverner et concrétiser le projet EUROPORT Lorraine.

DECIDE de retenir la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) comme futur mode opératoire de réalisation de l'opération d'aménagement envisagé sur le site EUROPORT et ses terrains périphériques ; **DECIDE** de mettre en place avec la Communauté d'Agglomération de Portes de France – Thionville, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole au processus de définition et d'élaboration du projet envisagé à ce titre ; **DECIDE** de mettre à la disposition du public aux sièges des deux Communautés d'Agglomération, maîtres d'ouvrage de l'opération, le dossier d'information qui sera complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet ; **DECIDE** de diffuser des informations à chaque étape clé des études sur les sites Internet www.agglo-thionville.fr et www.agglo-valdefensch.fr ; **PROPOSE** à l'issue de l'ensemble de ces démarches, l'approbation du bilan de la concertation ; **DONNE** délégation à M. le Président ou son représentant pour la signature de tous les actes liés à la mise en œuvre de la procédure de concertation pour la création de la ZAC ; **APPROUVE** le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour assister les Communautés d'Agglomération dans la phase de création de la ZAC, en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Portes de France – Thionville pour un montant prévisionnel de 200 000 € HT ; **APPROUVE** le lancement des études suivantes, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée soit par RFF, soit en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Portes de France – Thionville : l'étude pour l'aménagement de la Cour rail route pour un montant prévisionnel de 300 000 € HT d'une part et l'étude d'amélioration de l'accessibilité ferroviaire pour un montant prévisionnel de 150 000 € HT, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée soit par RFF, soit en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Portes de France – Thionville d'autre part ; **APPROUVE** la constitution de groupements de commande pour porter les études ; **APPROUVE** les termes de la convention constitutive des groupements de commande entre la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ; **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et toutes pièces relatives à ces dossiers ; **DESIGNE** un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la CAO de chaque groupement et représenter la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch peut prétendre auprès des différents partenaires financiers.

APPROUVE l'acquisition au prix de 7 176 € HT d'un terrain d'une surface de 1 183 m² appartenant à Réseau Ferré de France, se situant pour partie sur la parcelle n°4435, section B, du ban communal d'Uckange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ; **AUTORISE** le président ou son représentant à signer une convention de financement avec Réseau Ferré de France pour la réalisation des études et travaux de dévoiement du réseau électrique dans les conditions tarifaires présentées ci-avant ; **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document se rapportant aux études et travaux de dévoiement.

ACCEPTE la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch aux salons proposés ci-dessus dans la limite de 15 000 € maximum hors frais de mission, restauration et location de matériel.

ACCEPTE la cession de la parcelle 290/35 de la section 29 située sur le ban communal de Florange d'une surface de 8 435 m² à GEODIS ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession de 17.25 €/m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service de France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE le bilan définitif, dont le solde de l'opération pour la Communauté d'agglomération du Val de fensch est de 184 951,12 €, **PREND ACTE** de l'intégration au bilan de clôture la cession de SEBL à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch des terrains pour un montant de 5 267 108,58 €, **PREND ACTE** du remboursement des avances de trésorerie d'un montant de 4 911 820,33 € par compensation avec le montant de l'acte de vente des terrains qui s'élève à 5 267 108,58 €, **AUTORISE** le président ou son représentant à verser à la SEBL la somme de 184 951,12 € qui correspondent à la soulte présentée ci-avant, **VOTE** les crédits correspondants au montant de la soulte à verser à SEBL au budget de l'exercice 2012, **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le protocole de clôture de l'opération, **DONNE** quitus à SEBL de sa mission.

AUTORISE l'acquisition à titre gratuit des voies « Rue Pascal » et « Rue Lavoisier », **AUTORISE** le président ou son représentant à rédiger un acte de vente pour finaliser l'acquisition, **AUTORISE** le 1er vice-président à signer l'acte de vente et à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.

APPROUVE le lancement de la procédure de modification du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Florange concernant la ZAC les Vieilles Vignes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour accomplir cette opération, et notamment : réaliser le dossier de modification du PLU de Florange concernant la ZAC les Vieilles Vignes ; demander l'avis de la commune de Florange ; saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg pour la nomination d'un commissaire enquêteur ; notifier cette modification aux services de l'Etat, de la Région Lorraine, du département de la Moselle, de la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture et de la Chambre de métiers et de l'Artisanat ; organiser une concertation préalable des entreprises et riverains de la ZAC les Vieilles Vignes à Florange ; organiser et publier un avis pour réaliser une enquête publique et effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'opération et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

ALLOUE une subvention de 1 500 € au Collège René Cassin à Guénange, pour la mise en œuvre de l'édition 2012 du Salon de la découverte professionnelle.

COMMUNIQUE les modifications de l'instruction budgétaire et comptable M 14 au 1^{er} janvier 2012 et les précisions relatives à la mise à jour de la nomenclature par nature du budget primitif 2012.

APPROUVE le versement par douzième de la somme de 3 210 000 € pour l'exercice 2012 dû par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au SYDELON conformément à la convention financière conclue en 2011 et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer et à effectuer tous les actes nécessaires à son paiement.

FIXE le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au maximum autorisé par la loi, soit 21,84 % (+0,38% par rapport à 2011).

VOTE la décision modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer et signer une demande de permis de construire pour la restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DONNE leur accord sur la mise en place du programme « Habiter mieux » ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au Programme d'intérêt général (PIG) relatif à la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » ; **ALLOUE** une aide de 500 € par ménage bénéficiant du programme « Habiter mieux » ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions accordées par l'ANAH pour le suivi-animation du programme et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » incluant un article 22, **APPROUVE** la tarification des dégradations, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores », **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires en cas de non respect du règlement intérieur et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTE le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Moselle (2011-2016).

OCTROIE une participation financière d'un montant de 6 743,52 € HT à Présence HABITAT et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention y relative.

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer et à signer une demande de permis de construire pour les travaux de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange.

APPROUVE la demande de subvention en fonctionnement de l'association Polar sur la Ville pour l'organisation du festival Scènes au Bar, **ACCORDE** une subvention de 23 000 € pour 2012, **APPROUVE** la convention d'objectifs 2012 entre l'association Polar sur la Ville et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE la mise à disposition de la verrière du café de Metz à la commune de Ranguévaux du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition tel que proposé et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Ranguévaux.

ACCORDE la gratuité aux publics des structures relais, venues dans le cadre d'un partenariat avec l'association Cultures du Cœur, telle que précisée dans la convention proposée ; **APPROUVE** la convention de partenariat 2012 entre l'association Cultures du Cœur et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président, ou

son représentant, à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE le contrat de cession de droit à l'image et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de cession de droit à l'image avec Atout France et toute autre pièce s'y rapportant.

APPROUVE les conventions de servitudes entre ERDF et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sur la ZAC Ste Agathe, **ACCEPTE** l'indemnité unique et forfaitaire de 235,62 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de servitudes et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

DECIDE de déléguer au président et au bureau les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, dans le cadre de la manifestation de soutien aux sidérurgistes d'ArcelorMittal prévue dans la soirée du 6 avril 2012 à Paris, il est proposé que chacune des communes d'origine prenne en charge le coût de location du premier bus et que la Communauté d'agglomération du Val de Fensch assume le coût de locations des bus supplémentaires.

o o o o o

M. le Président informe l'assemblée des remerciements adressés à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par une association.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni les 5 décembre 2011 et 24 janvier 2012 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

SEANCE DU 12 MARS 2012

Décision n° 06-2012 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 07-2012 : **DECIDE** de vendre le véhicule Renault Kangoo 4X4, immatriculé 723 BTM 57, à la ville de Fameck, pour un montant de 8 000 € (huit mille euros) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

Décision n° 08-2012 : **VOTE** une subvention de 4 000 € à l'association Uckange Evolution Palmes pour ses athlètes de haut niveau pour la saison 2011-2012 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 09-2012 : **VOTE** une subvention de 17 500 € à l'A.S. ALGRANGE section football féminin pour la saison 2011-2012, **APPROUVE** la convention correspondante et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'A.S. ALGRANGE section football féminin et toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 10-2012 : **VOTE** une subvention de 25 000 € à l'association TFOC Volley-ball pour l'équipe féminine senior PRO AF pour la saison 2011-2012, **APPROUVE** la convention correspondante et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association TFOC Volley-ball et toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 11-2012 : **DONNE** son accord sur ce dossier ; **VOTE** une cotisation annuelle de 17 236,75 € (0,25 € par habitant) à APOLO J pour 2012, 2013 et 2014 ; **VOTE** une subvention annuelle de 5 515 € à APOLO J pour 2012, 2013 et 2014 pour son action « hébergement en chambres d'insertion » ; **APPROUVE** la convention correspondante et

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 12-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté ci-dessus ; **ALLOUE** une subvention de 100 000 € à Présence Habitat ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Présence Habitat fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 13-2012 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association UASF-Cité sociale pour l'organisation du festival du film arabe ; **VOTE** une subvention de 35 000 € pour 2012 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs 2012 entre l'association « Union d'action sociale et familiale » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

Décision n° 14-2012 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association AMOMFERLOR pour l'aide au fonctionnement ; **VOTE** une subvention en fonctionnement de 13 000 € pour 2012 ; **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 15-2012 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association MECILOR pour l'aide au fonctionnement ; **VOTE** une subvention de 3000,00 € pour 2012 ; **APPROUVE** la convention annuelle telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 16-2012 : **DESIGNE** M. JURCZAK en qualité de délégué de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein de l'Office de Tourisme du Val de Fensch, en remplacement de M. CORAZZA démissionnaire.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2012-023 **30 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'association AMLI pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le relogement et l'accompagnement social des ménages sinistrés du 17, avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2012-024 **31 janvier 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au marché de prestation de déménagement des résidents de l'immeuble sis 17 avenue des tilleuls à Uckange qui prolonge de six mois la durée d'exécution initiale du marché.

DECISION N° 2012-025 **6 février 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de Bureau Véritas définissant les prestations et le coût pour la vérification réglementaire de périodicité annuelle des appareils de levage et d'une inspection périodique tous les 40 mois des équipements sous pression.

DECISION N° 2012-026 **6 février 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Econsulting – Innovative Web Solutions relative à la fourniture de 76 licences de la solution de messagerie et de collaboration Google Apps pour une durée d'un an à compter de la date d'activation des comptes, à la création, au paramétrage et à la migration des comptes utilisateurs actuels vers un nouveau domaine.

DECISION N° 2012-027 **7 février 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Distroff et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-028 **7 février 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BAILLY pour la fourniture de deux véhicules et la reprise de deux véhicules afin d'optimiser le parc automobile de la CAVF.

DECISION N° 2012-029 **8 février 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines communautaires entre l'association CANOE KAYAK CLUB et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-030 **15 février 2012**

DECIDE : d'accepter la vente du véhicule Citroën Berlingo à M. Marcel Villemorti.

DECISION N° 2012-031 **15 février 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Serémange-Erzange entre la ville de Yutz et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-032 **15 février 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Kédange-sur-Canner et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-033 **15 février 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines communautaire de Florange et de Serémange-Erzange entre la communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-034 **16 février 2012**

DECIDE : d'accepter l'offre des établissements A. GARDIN pour la fourniture d'un véhicule particulier tout terrain.

DECISION N° 2012-035 **16 février 2012**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition du parking dit « GKN » à Thyssenkrupp Presta France.

DECISION N° 2012-036 **6 mars 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de coproduction entre l'association « LONELY CIRCUS » et la CAVF, en vue d'une création d'un spectacle intitulé « Fall Fell Fallen » dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4.

DECISION N° 2012-037 **22 février**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique FERALIA) entre la ville de Richemont et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2011-2012.

DECISION N° 2012-038 **22 février**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de régularisation de l'exercice 2011 relatif au contrat d'assurance Tous risques exposition souscrit par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch auprès de la compagnie d'assurance Albingia.

DECISION N° 2012-039 **21 février**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines communautaires de Florange et de Serémange-Erzange entre la ville de Guénange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-040 **22 février**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle et l'animation de l'association « Clowns Burlesques et Cie » dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 28 et 29 avril 2012.

DECISION N° 2012-041 **28 février**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle intitulé « La tête en confiote » de l'entreprise « Les Thérèses » dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 28 et 29 avril 2012.

DECISION N° 2012-042 **28 février**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession, inscrivant le spectacle intitulé « Accord Caboche » présenté par la compagnie Haut les mains, de l'association « La Curieuse » dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 28 et 29 avril 2012.

DECISION N° 2012-043 **27 février**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Plastic Omnium Systèmes Urbains pour la fourniture de composteurs individuels en bois et en plastique.

DECISION N° 2012-044 **27 février**

DECIDE : d'accepter la proposition « développement durable » de la société Vert Paysages et Aménagements pour l'entretien des espaces verts des zones de loisirs d'intérêt communautaire, des piscines de Florange, Hayange et Serémange-Erzange, du parking de co-voiturage et de l'hôtel de communauté.

DECISION N° 2012-045 **27 février**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BUREAU EQUIPEMENT pour l'achat et la livraison de fourniture de bureau (lot n° 01).

DECISION N° 2012-046 **27 février**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BURO+ Développement pour l'achat et la livraison de ramettes de papier (lot n° 02).

DECISION N° 2012-047 **27 février**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BUREAU EQUIPEMENT pour l'achat et la livraison de consommables d'impression (lot n° 03).

DECISION N° 2012-048 **28 février**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle, intitulé « Les passeurs de patrimoine », de l'entreprise « SARL TERRE DE JEUX » dans la programmation du Parc du haut Fourneau U4 les 28 et 29 avril 2012.

DECISION N° 2012-049 **29 février**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL Stanislas LAUZIN définissant les prestations d'entretien de la toiture de la piscine Feralia de Hayange.

DECISION N° 2012-050 **29 février**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EPICEA pour la réalisation d'une prestation de communication et d'impression des supports de communication pour le parc du haut fourneau U4 à Uckange – saison 2012.

DECISION N° 2012-051 **23 mars**

DECIDE : d'accepter la grille tarifaire saison 2012, les nouveaux tarifs appliqués pour la vente des produits dérivés, de boissons et d'articles de petite restauration du Parc du haut-Fourneau U4.

DECISION N° 2012-052 **1^{er} mars**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 de prise en compte des modifications à apporter en moins au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour les travaux d'étanchéité bardage (lot 4) dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2012-053 **21 mars**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Etablissement Service Aide par le Travail (ESAT) de Justemont pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités d'intérêt communautaire, du bâtiment relais à Nilvange, du site du haut-fourneau U4 à Uckange et du dépôt d'Uckange.

DECISION N° 2012-054 **7 mars**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 apportant modification de la formule de révision du P1 « approvisionnement en gaz sur marché dérégulé » avec la société DALKIA pour le centre aquatique FERALIA.

DECISION N° 2012-055 **9 mars**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Mertz mandaté pour défendre les intérêts de la CAVF et de deux agents victimes d'outrage.

DECISION N° 2012-056 **14 mars**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant la répartition des missions entre les différents cotraitants suite au dépôt de bilan de la société CS CONCEPT et fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ainsi que le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage.

DECISION N° 2012-057 **14 mars**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du système d'information géographique entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et Energies et Services régie communale d'électricité d'Uckange pour une durée de cinq ans.

DECISION N° 2012-058 **14 mars**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat Mixte de Transports Urbain Thionville Fensch pour une durée de cinq ans.

DECISION N° 2012-059 **15 mars**

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique de l'association « C'était où ? C'était quand ? », dans la programmation du Parc du haut fourneau U4, du 12 mai au 1er juillet 2012 inclus.

DECISION N° 2012-060 **16 mars**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Grégory JUNG pour défendre les intérêts de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch considérant le litige l'opposant à la SARL Biogoujard suite à la non détection d'amiante dans le plafond de la piscine de Hayange lors des travaux de réhabilitation et d'extension.

DECISION N° 2012-061 **20 mars**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle, intitulé « La tente d'Edgar » de la « Cie La Trappe à Ressorts », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 28 et 29 avril 2012.

DECISION N° 2012-062 **20 mars**

DECIDE : d'accepter la proposition d'extension de la période de garantie du serveur Sun X2250 permettant la gestion de la billetterie, de la boutique et du public pour le Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange pour une durée de 2 ans à compter du 1er avril 2012.

DECISION N° 2012-063**20 mars**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Kédange-sur-canner.

DECISION N° 2012-064**20 mars**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre Pierre Louis Faloci ainsi que le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage pour la construction du bâtiment, à savoir le siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, pour la prise en compte d'une mission d'aide et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des VRD et espaces verts

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H40

HAYANGE, le 17 avril 2012
Le Président,

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, HOFER, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MOUMENE, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX
MM. BEAUQUEL, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mme MOUMENE arrive à 19 H 12 pendant le discours du président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. MARICHY arrive à 19H13 pendant le discours du président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. DERDAB arrive à 19 H 29, participe au vote de la délibération n° 2012-029 et suivantes.

M. LIEBGOTT arrive à 19 H 40, et participe au vote de la délibération n° 2012-033 et suivantes.

M. GREINER arrive à 19 H 45, reprend la procuration donnée à M. DEUTSCH, et participe au vote de la délibération n° 2012-034 et suivantes.

Mle POJER arrive à 20 H 02, participe au vote de la délibération n° 2012-044 et suivantes.

M. KHALDI arrive à 20 H 11, participe au vote de la délibération n° 2012-044 et suivantes.

Etait absente : Mme MANCHETTE,

Etait absent excusé : M. CORAZZA,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes AQUE, IORIO et TORRI ;
MM. ARNOULD, FLAMME, GORI, LARCHER, PERON et SCHAAF